

Arrêté électoral 2025-330

Portant élection d'un ou d'une responsable de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention Histoire-Histoire de l'Art en sciences sociales

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment l'article 9 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ED 483, notamment l'article 2.3 ;
- Vu** la démission de M. Jean-Louis Gaulin et de M. Olivier Chatelan, à compter du 1^{er} septembre 2025, de leur responsabilité de la mention « Histoire – Histoire de l'art » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales ;
- Vu** l'arrêté électoral 2025-250 portant d'un ou d'une responsable de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention Histoire-Histoire de l'Art en sciences sociales ;
- Vu** l'arrêté 2025-322 portant recevabilité des candidatures du binôme formé par Mme Laura PETTINAROLI et M. Paul CHOPELIN ;

Considérant l'impossibilité de mettre en œuvre l'outil Balotilo le 24 juin 2025,

Arrête :

Article 1^{er} : L'élection en vue de la désignation d'un binôme de responsables (titulaire et suppléant) de la mention de doctorat « Histoire – Histoire de l'art » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales aura lieu :

Le jeudi 10 juillet de 9h00 à 17h00 par voie électronique, via l'outil « Balotilo »

Article 2 : Les candidatures et la profession de foi déposées dans les délais impartis pour le scrutin du 24 juin 2025 restent recevables pour le scrutin du 10 juillet 2025.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté 2025-250 susvisé demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie électronique et affichage.

Article 5 : Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 juin 2025